

Publication du livret sur l'assurance prévoyance des professionnels de santé libéraux bretons

Rennes, le 4 janvier 2022

L'inter-URPS Bretagne publie le livret « **L'essentiel sur votre assurance prévoyance – Professionnels de santé libéraux, avez-vous pensé à votre protection sociale ?** ».

Ce document, [téléchargeable librement en ligne](#), a été réalisé par les élus de la Commission « Santé des Soignants » de l'inter-URPS Bretagne. Il s'adresse à tous les professionnels de santé libéraux.



Édito du livret, signé des Présidentes et Présidents des 10 URPS de Bretagne :

« Nos Unions régionales des professionnels de santé (URPS) reçoivent régulièrement des interrogations des soignants sur « LA » prévoyance idéale pour les libéraux.

Afin de répondre à leurs sollicitations et face au vocabulaire technique des contrats, durant la mandature URPS 2016-2021, **les URPS de Bretagne** (Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens, Sages-Femmes) **ont eu la volonté de s'associer pour mieux éclairer les professionnels de santé libéraux bretons, qu'elles représentent au niveau régional.**

Il est évident que chacune de nos 10 professions reste unique dans sa façon de travailler, tout comme l'est chaque soignant dans sa situation personnelle, familiale et professionnelle. Néanmoins, un socle commun existe face au risque assurantiel, ce qui justifie notre action collective.

La nouvelle mandature des URPS de Bretagne (2021-2026) a affirmé sa volonté de poursuivre les travaux initiés, dans la continuité de la précédente.

Ce livret n'a pas vocation à être exhaustif : il se veut surtout pédagogique autour de la question de l'assurance prévoyance. Nous souhaitons que chacun d'entre vous puisse travailler sereinement au quotidien. C'est pourquoi **nous avons mis l'accent sur les éléments essentiels qui feront la différence lors de la mise à jour ou de la signature de votre contrat de prévoyance.**

Nous parlerons dans ce livret d'une nouveauté depuis le 1^{er} juillet 2021 : tous les professionnels de santé libéraux conventionnés en arrêt de travail perçoivent enfin une indemnité journalière entre le 4^e jour et le 90^e jour d'arrêt.

Les indemnités journalières seront versées par votre caisse d'assurance maladie.

Nous vous conseillons de faire un point régulier sur l'ensemble de vos contrats de protection sociale, afin de vous protéger au mieux, ainsi que votre exercice libéral.

Bonne lecture ! »

Annexe :

[Livret téléchargeable en ligne](#)

À propos de l'inter-URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) Bretagne :

L'inter-URPS Bretagne rassemble les 10 URPS de Bretagne : Biologistes, Chirugiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-Femmes.

L'inter-URPS Bretagne mène des **projets thématiques en faveur des professionnels de santé libéraux de la région qu'elle représente.** C'est par le biais de sa Commission « Santé des Soignants » que ce livret sur l'assurance prévoyance a été réalisé durant l'année 2021.

En termes de gouvernance, le Comité de pilotage (Copil) inter-URPS Bretagne est composé des Présidents des 10 URPS ou de leurs représentants. Il se réunit tous les premiers mardis du mois.

Contacts presse :

Carline AULNETTE, chargée de missions, URPS Chirugiens-Dentistes c.aulnette@urpscdlb.bzh

Romain GAILLARD, responsable de projets, URPS Médecins r.gaillard@urpsmlb.org

Morgane GAULON-BRAIN, chargée de communication, URPS Médecins m.gaulon-brain@urpsmlb.org